

Extrait du Registre des Délibérations DE MAYENNE COMMUNAUTÉ

SEANCE du 9 juin 2020 à 18 h30

Délégués titulaires en exercice :	58
Délégués présents ou représentés	44
Contre :	0
Pour :	44
Abstention :	0
Quorum :	30

L'an deux mille vingt, le trois juin, Monsieur Michel ANGOT, Président de Mayenne Communauté, a convoqué les membres du Conseil Communautaire mixte de Mayenne Communauté salle polyvalente rue Volney.

Sont présents :

En qualité de titulaires :

M. SOUTIF, 1^{er} Vice-Président, , M. LE SCORNET, 5^{ème} Vice-Président, M. VALPREMIT, 6^{ème} Vice-Président, M. RAILLARD, 7^{ème} Vice-Président, M. BOURGUIN, 9^{ème} Vice-Président, M. BORDELET, 10^{ème} Vice-Président, M. COISON, 11^{ème} Vice-Président, MM. CHESNEAU, GIFFARD, RENARD, CHOUZY, SABRAN, HARAULT, JEUSSE, DELAHAYE, MONTAUFRAY, BOITTIN, RONDEAU, BETTON, CARRE, Mme BELLON, MM. GARNIER, Mme GONTIER, M. JAMOIS, Mme FRANGEUL, MM BULENGER, MOUTEL, BRODIN, TRANSON, COULON, RIOULT, PECCATTE, Mmes D'ARGENTRE, SOULARD, THELIER, Mme LODÉ, M. PAILLASSE, Mmes ADAM, PELE, Mme CREUSIER, M FAUCON, Mme GENEST.

En remplacement du titulaire absent :

Mme BAR donne pouvoir à Mme BELLON
Mme OLIVIER donne pouvoir à M Le SCORNET

N'ont pas pris part au vote :

MM TRANCHEVENT 2^{ème} Vice-Président, MOLL, 3^{ème} Vice-Président, Mme MORIN 4^{ème} Vice-Présidente, M BOISSEAU, 8^{ème} Vice-Président.

Excusés :

M. ANGOT, Président, MM NEVEU, BEAUJARD, LANDEMAINE, LAVANDIER, DOYEN, Mmes MELOT, LANCIEN, M. LESAIN, Mmes COUTURIER, BEUNEUX, MM. REBOURS, ORDRONNEAU, MORIN.

M. BOURGUIN a été désigné secrétaire de séance.

57- Budget annexe Prestations de services – Adoption du Compte administratif 2019

M. SONNET expose :

Dans le cadre des articles L 1612-12 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M.SOUTIF, Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote, après délibération, le Conseil de Communauté, à l'unanimité et à main levée, adopte le compte administratif 2019 du budget annexe Prestations de services.

Un rapport explicatif sur l'exécution 2019 est joint en annexe.

A Mayenne, le 09 juin 2020

**LE PRESIDENT,
Michel ANGOT**



7